



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 10 mai 2021

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, convoqué par écrit, tenue lundi le 10 mai 2021 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 15.

Sont présents: Monsieur Denis Bergeron
Monsieur Guy Dupuis
Madame Valérie Fortier
Monsieur Jocelyn Jutras
Monsieur Marcel Larochelle
Monsieur Éric Morissette
Monsieur Yvon Martel
Monsieur Marc Plante

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le directeur général Jocelyn Jutras a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

Renonciation à l'avis de convocation

139-2021

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Yvon Martel que les membres étant tous présents, il renonce à l'avis convocation du 21 avril afin d'ajouter deux items à l'ordre du jour soit avis motion pour règlement numéro 382-2021 remplaçant le règlement numéro 371-2019 sur la gestion contractuelle et la demande de cotation pour la pose d'asphalte dans le rang 11;

140-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil

Le conseil de la Municipalité de Saint-Valère siège en séance ordinaire ce lundi 3 mai 2021 et les conseillers et conseillère sont tous physiquement présents.

CONSIDÉRANT le décret 433-2021 du 24 mars 2021 qui prolonge l'état sanitaire d'urgence pour une période de 10 jours et a refondu la majorité des règles sanitaires s'appliquant selon le palier d'alerte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de trente jours, soit jusqu'au 8 février 2021;

CONSIDÉRANT que la région Centre-du-Québec a été décrétée en zone rouge par la Santé publique depuis la moitié du mois d'octobre pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 2021-020 du 1er avril 2021, 2021-021 du 5 avril 2021, 2021-022 et 2021-023 du 7 avril 2021, 2021-024 du 9 avril 2021, 2021-025 du 11 avril 2021, 2021-026 du 14 avril 2021, 2021-027 du 16 avril 2021, 2021-028 du 17 avril 2021 et 2021-029 du 18 avril 2021, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population et qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;



No de résolution
ou annotation

140-2021

Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil (suite).

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et un enregistrement de la séance a été fait et est disponible sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle, appuyé par Guy Dupuis et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

141-2021

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté.

À SAVOIR :

1. Ouverture de la séance;
2. Renonciation à l'avis convocation;
3. Procédure exceptionnelle pour la séance du conseil;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Adoption du règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 255-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal;
6. Acceptation de la soumission publique pour l'asphaltage du rang Courtois;
7. Avis de motion pour le règlement numéro 382-2021 remplaçant le règlement numéro 371-2019 sur la gestion contractuelle;
8. Demande de cotation pour la pose d'asphalte dans le rang 11;
9. Clôture de la séance.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras a donné avis public et fait paraître au bureau municipal et à l'église ainsi que sur le site internet. L'avis suivante : Qu'aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 335-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal

Une copie du règlement était aussi disponible sur le site internet et au bureau municipal.

Il y avait jusqu'au 6 mai pour s'exprimer, à la fin de cette date aucun commentaire n'a été émis.

Donné à Saint-Valère, ce 11 mai 2021.

Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier

142-2021

Adoption du règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 255-2014 afin de créer la nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et un dépôt d'abrasifs municipal.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le conseil adopte le règlement numéro 380-2021 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 255-2014 afin de créer une nouvelle zone 13A à même une partie de la zone 11A et permettre l'aménagement d'un garage municipal et d'un dépôt d'abrasifs municipal.



No de résolution
ou annotation

143-2021

Acceptation de la soumission publique pour l'asphaltage du rang Courtois.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a fait la lecture du rapport de soumission publique pour l'asphaltage du rang Courtois publié sur le site SÉAO;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues, soit celles de :

| Soumissionnaires | avant taxes | taxes incluses |
|---|--------------------|-----------------------|
| Construction & Pavage Portneuf inc | 217 358,45 | 249 907.88 |
| Pavage Centre Sud du Québec inc. | 228 990,00 | 263 281.25 |
| Sintra inc. | 231 796,75 | 266 508.31 |
| Smith Asphalte inc. | 252 159,75 | 289 920.67 |
| Pavage Veilleux (1990) inc. | 252 582,60 | 290 406.84 |

Les soumissions ci-dessus mentionnée sont conformes selon le cahier des charges et tous les montants sont avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil accepte et accorde la soumission concernant l'asphaltage du rang Courtois, à Construction & Pavage Portneuf inc. au montant de 217 358, 45 \$ avant taxes, tel que déposé par le soumissionnaire.

144-2021

Avis de motion pour le règlement numéro 382-2021 remplaçant le règlement numéro 371-2019 sur la gestion contractuelle.

Marcel Larochelle, conseiller, présente et donne avis de motion qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 382-2021 remplaçant le règlement numéro 371-2019 sur la gestion contractuelle. Une copie du règlement était disponible sur le site internet de la Municipalité considérant la tenue de la séance à huis clos et les membres ont eu au préalable leur copie selon la Loi prescrite.

145-2021

Demande de cotation pour la pose d'asphalte dans le rang 11.

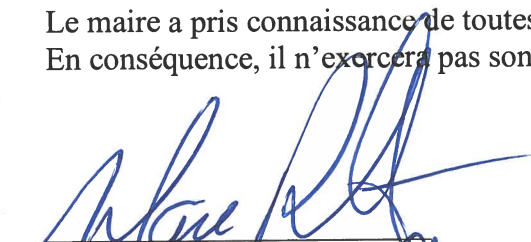
Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise l'envoi par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, d'une demande de cotation pour la correction d'asphalte sur une partie du rang 11, soit à proximité du 66, rang 11.

146-2021

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 15 par Valérie Fortier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.



Marc Plante
Maire



Marc Plante
Maire



Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier